

# LISTE DES PIÈCES POUR TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

## Situation personnelle

- Si vous disposez déjà d'un **titre de séjour** : le recto et le verso du titre de séjour
- Les pages du passeport relatives à votre état civil, aux dates de validité et aux cachets d'entrée**
- La copie du visa de long séjour**
- Une e-photo contenant la photo et la signature au format numérique**
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
  - Si vous êtes locataire ou propriétaire :
    - facture d'électricité, de gaz, d'eau, d'accès à internet, de téléphone fixe OU copie du bail de location OU quittance de loyer OU copie de taxe d'habitation ;
  - Si vous vivez à l'hôtel :
    - attestation de votre hôtelier ;
    - facture du dernier mois ;
  - Si vous êtes hébergé par un tiers :
    - !/! logement HLM ou chez un bailleur privé : autorisation écrite du bailleur obligatoire
    - !/! logement CROUS : hébergement interdit
      - attestation de l'hébergeur datée et signée ;
      - carte d'identité de l'hébergeur OU son passeport en cours de validité OU sa carte de séjour en cours de validité ;
      - justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur (facture d'électricité, de gaz, d'eau, d'accès à internet, de téléphone fixe OU copie du bail de location OU quittance de loyer OU copie de taxe d'habitation).

## Cursus

- Le certificat de scolarité** (à défaut, dans un premier temps, le **justificatif de préinscription délivré par l'établissement d'enseignement supérieur** en attendant l'inscription définitive : le certificat de scolarité sera **à fournir obligatoirement à la préfecture dès sa réception** par l'étudiant)
- Le relevé de notes** OU **l'attestation d'assiduité** produits par l'établissement pour l'année écoulée
- L'attestation de réussite ou de diplôme** délivrée par l'établissement ou le dernier diplôme obtenu en France

## Ressources

- Les justificatifs des ressources financières mensuelles, qui doivent être au moins égales à 615 €\*  
!/! Les captures d'écrans, les tickets de distributeurs automatiques ne sont pas acceptés**
  - Si vous êtes boursier du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens :
    - attestation de bourse ;
  - Si vous êtes boursier de votre pays d'origine :
    - attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine, transcrite en français, précisant le montant et la durée de la bourse ;
    - relevé de compte faisant apparaître le versement de la bourse ;
  - Si vous êtes salarié (dans la limite de 60 % de la durée de travail annuelle, soit 964h) :
    - les 3 dernières fiches de paie ;
    - le contrat de travail, spécifiant le montant du salaire et la durée du contrat ;
  - Si vous êtes pris en charge par un tiers :
    - l'attestation de prise en charge financière par un garant (formulaire disponible en annexe)
    - la photocopie de sa pièce d'identité **OU** de son passeport en cours de validité **OU** de sa carte de séjour en cours de validité ;
      - son justificatif de ressources (feuilles de paye, avis d'imposition, relevé de compte...)
      - les attestations bancaires, en euros, pour l'année scolaire, de ses virements réguliers (ou attestation de virement irrévocable), où figure votre identité (ou votre numéro de compte) ;
      - vos 3 derniers relevés de compte faisant figurer les versements ;
  - Si vous disposez de ressources personnelles :
    - l'attestation bancaire faisant apparaître sur le compte bancaire français un solde créditeur suffisant pour l'année scolaire, soit 6 000 € minimum.

En cas de ressources multiples justifiant ce montant, joindre le justificatif de chacune de ces ressources

---

**Vous devrez justifier de chaque pièce manquante dans la case "observation" du site ANEF**

---